

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 mars 2020, a adopté le règlement suivant :

N° 1291-2020 Amendement au règlement n° SQ-900-01 relatif à la circulation et stationnement, de façon à modifier l'article 50 et les annexes « H » – Interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou certaines heures et « Q » – Stationnements municipaux

Il est décrété par ce règlement de modifications que :

- le service des travaux publics est autorisé à placer des panneaux de signalisation, soit pour l'interdiction de stationnement à divers emplacements;
- à l'article 50, au deuxième alinéa, les mots « en tout temps » sont remplacés par « pour une durée maximale de 24 heures consécutives ».

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 6^e jour du mois de mars 2020.


France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 6 mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de mars 2020.


France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe